



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 08 avril 2025 à 20h30

Salle des Fêtes d'Évans

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Évans.

Présents : François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUEAUX, André BONNET, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Serge CORNOUEIL, Dominique DELIOT, Raphaël BOURDENET, Jacky HUDRY, Thierry QUANTIN,

Absents excusés : ROUX Aurore, Alain DELITOT, Aïcha HENRY,

Secrétaire de séance : Pascal MOUGIN

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV de la séance précédente
- 1) Approbation du Compte de Gestion 2024
- 2) Approbation du Compte Administratif 2024
- 3) Affectation du Résultat
- 4) Vote des taux de taxes locales
- 5) Demande de subventions diverses
- 6) Vote du Budget Primitif 2025

QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en rajoutant 1 point :

- 7) Cession par la Commune d'Évans des parcelles amenées à être cadastrée section ZM13 et ZM28

Adoption du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 11 mars 2025 est :

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le maire présente le compte de gestion 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par la trésorière de DOLE et que le compte de gestion 2024 établi par cette dernière est conforme au compte administratif 2024 de la commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2024 de la commune et du compte de gestion de la trésorière.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte le compte de gestion 2024.**

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 2
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur François GRESET, Maire d'Évans, ordonnateur de la Commune, quitte la salle.

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Mr BARBERET Emmanuel délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | Dépenses / déficit | Recettes / excédent | Dépenses / déficit | Recettes / excédent | Dépenses / déficit | Recettes / excédent |
| Résultats reportés | | 166 856.51 | 46119.97 | | | 120 736.54 |
| Op. de l'exercice | 272 298.93 | 395 097.38 | 63 473.67 | 66 094.45 | 335 772.60 | 461 191.83 |
| TOTAUX | 272 298.93 | 561 953.89 | 109 593.64 | 66 094.45 | 335 772.60 | 581 928.37 |
| Résultats de clôture 2024 | | 289 654.96 | 43 499.19 | | | 246 155.77 |
| Restes à Réaliser | | | 9778.94 | | 9778.94 | |
| TOTAUX CUMULES | 272 298.93 | 561 953.89 | 119 372.58 | 66 094.45 | 345 551.54 | 581 928.37 |
| Résultats clôture | | 289 654.96 | 53 278.13 | | | 236 376.83 |

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Compte Administratif est

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **289 654.96 €**
- Un déficit de fonctionnement de : **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | | |
|---|-------------|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | 122 798.45 € |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | | 166 856.51 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) | | 289 654.96 € |
| (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | | |
| D Solde d'exécution d'investissement | | -43 499.19 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | | -9 778 .94 € |
| Besoin de financement F | =D+E | -53 278.13 € |
| AFFECTATION = C | =G+H | 289 654.96 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | | 53 278.13 € |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | 236 376.83 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | | 0.00 € |

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 4 VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2025.

Le taux des taxes reste le suivant :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %**,
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.55 %**,
- **Taxe d'habitation : 12.14 %**

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 5 DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

- Les subventions du village sont reconduites pour 2025 suivant cette répartition :

- AICAF (association de chasse) 500.00 €
- Club de la Citadelle 500.00 €
- Foyer Rural 500.00 €

Pour un total de 1500.00 €

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 6
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire soumet au membre du conseil municipal l'examen du budget primitif 2025, dont ils ont eu copie, pour validation des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 398 641.00 €
- Recettes : 571 730 .83 €

Le budget de la section de Fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Section d'Investissement :

- Dépenses : 207 502.02 €
- Recettes : 207 502.02 €

Le budget de la section d'Investissement est approuvé à la majorité.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 7
CESSION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES ZM13 et ZM28

Monsieur le Maire informe son conseil de la proposition relative à la cession des parcelles amenées à être cadastrées section AB 378 et ZM 33, issues des parcelles ZM13 et ZM28 du domaine public. Cette décision vise à transférer la propriété de ces terrains, identifiés sous ces numéros au plan dressé par ABCD, géomètre expert.

Mr HUDRY n'a pas pris part au vote.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS et/ou INFORMATIONS DIVERSES

Séance close à 21H45

Le Maire,
François GRESET

